

ADDUCTION d'eau: Compte d'exploitation - Substitution de la date limite d'option pour la prise en concession du 31 Décembre 1961

Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Directeur de l'Energie Electrique de la Réunion.

Référence: E.009-E.001 - SS/AB

Monsieur le Maire de la Commune
de SAINT-DENIS

Saint-Denis, le 30 Mai 1959

Monsieur le Maire,

La convention pour l'exploitation en régie intéressée du Service de distribution d'eau de Saint-Denis ~~d'eau de St-Denis~~ approuvée le 20 Janvier 1954 prévoit que notre Société aura le choix, avant le 31 Décembre 1959, entre deux solutions:

- a) Laisser continuer l'exploitation en Régie intéressée jusqu'au 31 Décembre 1974;
- 2°) Demander l'expiration de la Convention n° 1 (Exploitation en Régie intéressée) et son remplacement immédiat par la Convention n° 2 également approuvée le 20 Janvier 1954 pour l'exploitation en Concession.

Les travaux d'adduction et de distribution d'eau de Saint-Denis ne sont pas encore entièrement achevés. La remise officielle de ouvrages à notre Société, prévue à l'article 2 de la Convention n° 1 et à l'article 4 du Cahier des Charges annexé à cette même convention n'a pas été effectuée.

Les résultats d'un exercice normal d'exploitation du réseau de St-Denis-Ville ne seront donc pas connus avant le mois de mars 1961.

Par ailleurs les conditions d'exploitation des extensions d réseau de distribution de Saint-Denis vers: La Montagne - Ste-Cletild Belle-Pierre et éventuellement les Camélias (lotissement SIDR) n'ont pas encore été fixées ou étudiées.

Pour ces motifs nous croyons qu'il serait souhaitable de reporter la date limite d'option pour la prise en concession du 31 Décembre 1959 au 31 Décembre 1961.

A cet effet nous vous adressons un projet d'avenant à la convention approuvée le 20 Janvier 1954 et nous vous demandons de bien vouloir le faire approuver.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée./.

Signé: CORTEZ.

LE MAIRE. - Voici Maintenant la teneur de l'avenant qui y est joint.

Messieurs, si vous voulez nous pouvons reprendre le dossier et le soumettre à la commission du Budget ou l'examiner tout de suite.

Après divers échanges de vues le Maire met aux voix l'avenant qui lui est soumis et dont lecture vient d'être donnée.

Adopté à la majorité.

Lu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Prefet
H. Denis, le 6 Novembre 1959
P. le Secretaire General
Le Chef de Division delegue
Signe F. J. Gavarrin

Approuve
H. Denis, le 9 Novembre/59
P. le Prefet et par delegatis
Le Secretaire General
Signe P. Bolotte